

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille onze, et le 14 avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 04/04/2011,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENAZET.

Absents excusés : Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. Théodore HUPKA, Mme Danièle ROUSSEAU.

Absent : néant

A été élu secrétaire : M. Laurent BOSSÉ.

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 21 mars 2011, M. le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

I/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition communaux des années précédentes, soit :

- taxe d'habitation : 8,58 %
- taxe foncière sur le bâti : 16,07 %
- taxe sur le foncier non bâti : 40,98 %

Le produit fiscal attendu est donc de 249 497 € avec en plus un produit des allocations compensatrices de 21 907 € soit un produit total nécessaire à l'équilibre du budget de 271 404€

II/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2011 de la commune au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement avec le détail des opérations d'équipement.

Il s'est assuré que Monsieur le Maire a bien repris les résultats de l'exercice précédent étant donné que le compte administratif 2010 a été voté lors de la dernière réunion.

Ce budget prévisionnel se présente ainsi dans sa vue d'ensemble

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
-vote du budget	682 007,02	573 929,30
-résultats 2010	-	108 077,72
-restes à réaliser	-	-
Total	682 007,02	682 007,02
INVESTISSEMENT		
-vote du budget	188 939,74	90 629,88
-résultats 2010	-	520 691,59
-restes à réaliser	558 228,16	135 846,43
Total	747 167,90	747 167,90
TOTAL BUDGET	1 429 174,92	1 429 174,92

III/ PROJET DE RÉHABILITATION DES TOILETTES PUBLIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réhabilitation des toilettes publiques avec un aménagement aux normes pour un sanitaire handicapé tel que présenté par Monsieur le Maire avec le plan de financement suivant :
 - travaux de maçonnerie : 14 468 €H.T.
 - travaux d'électricité : 1 934 €H.T.
 - travaux de plomberie : 3 240 €H.T.
- Soit un total de travaux d'aménagement de 19 642 €H.T.**
- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande d'aide financière auprès de la Préfecture d'Indre et Loire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.). la subvention attendue est de 30 % du coût de l'opération H.T. soit 5 893 €

IV/ PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DU JARDIN PUBLIC

A la demande de la Région, dans le cadre de la demande d'aide financière au titre des aménagements « Cœurs de Villages », Monsieur le Maire propose de revoir le plan de financement pour le projet du jardin public en fonction des devis réactualisés :

Dépenses		Recettes	
Frais d'études et Relevé topographique	4 180,00 €	Subvention Région «Cœurs de Villages»	33 049,00 €
Travaux d'aménagement	43 969,45 €	Autofinancement	49 573,18 €
Jeux	34 472,73 €		
TOTAL	82 622,18 €	TOTAL	82 622,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce nouveau plan de financement prévu au budget primitif 2011 et charge Monsieur le Maire de le transmettre à la Région afin d'obtenir leur décision d'aide financière sur ce projet.

V/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente les travaux d'éclairage public prévus pour l'année 2011, suite à l'audit effectué par le SIEIL :

1. Aménagement des armoires de commande : remplacement des armoires vétustes, mises à niveau des horloges astronomiques dans les armoires non équipées.
2. Mise en sécurité des réseaux souterrains : sur l'armoire n°1 avec le remplacement : a) des candélabres type « boule 125 w classe 1 par des lanternes type « Plurio » 70 w.
b) des candélabres type « kappa » 100 w classe 1 par des lanternes type « selenium » 100 w classe 2.

Puis, M.le Maire présente les deux devis recueillis pour la réalisation de ces travaux :

- l'entreprise CITÉOS : 11 256,76 €T.T.C.
- L'entreprise ETDE : 12 105, 92 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le programme envisagé pour l'année 2011 et décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise CITÉOS qui paraît être le plus complet et le plus compétitif.

Puis, demande à M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du SIEIL pour la réalisation de ces travaux.

VI/ MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DU GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2011 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 8,10% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

VII/ MODIFICATION SUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES CONGÉS ANNUELS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 21 mars dernier concernant la création d'un emploi contractuel chargé d'assurer les remplacements pendant les congés annuels du personnel communal. Après vérification des congés de l'agent chargé de l'agence postale communale et des agents du service technique, il s'avère qu'aucun remplacement ne sera nécessaire tout le mois de juillet 2011.

Ainsi l'emploi de contractuel créé se décomposera de la manière suivante :

- 3,5 heures par jour de 9h à 12h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi du 29 juillet au 20 août 2011 pour l'ouverture au public de l'agence postale communale,
- 4 heures par jour de 13h30 à 17h30 les lundi, mardi, mercredi et jeudi et 3 heures par jour de 13h30 à 16h30 le vendredi du 1er août au 26 août 2011 pour l'aide au service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ce changement sur cette création d'emploi, et charge Monsieur le Maire de recruter la personne de son choix.

VIII/ PATA 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de 5 tonnes de PATA destiné à l'entretien de la voirie communale et charge Monsieur le Maire de transmettre cette commande à la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau pour le lancement d'une consultation de prix.

IX/ REMPLACEMENT DE M. DAVID ARCHAMBAULT AU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CHÂTAIGNERAIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2010 concernant le remplacement de Monsieur David ARCHAMBAULT, Conseiller Municipal. C'est Monsieur Georges COLLIN qui avait été élu délégué titulaire du Comité de Pilotage de la Châtaigneraie. Monsieur le Maire informe que Monsieur COLLIN était déjà délégué titulaire de ce comité et demande donc aux membres du Conseil Municipal présents s'il y a des candidats à ce poste .

Après en avoir délibéré, seul Monsieur Laurent BOSSE est candidat à ce poste et le conseil municipal décide de voter à mains levées : par un vote de 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, Monsieur Laurent BOSSÉ est élu nouveau délégué du Comité de Pilotage de la Châtaigneraie.

X/ PRISE EN CHARGE DE FRAIS POUR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire expose la requête des locataires des trois logements sociaux situés Allée de la Métairie. Ceux-ci souhaitent que la commune prenne en charge différents frais qui aurait dû lui incomber lors de la réhabilitation des logements :

- frais de raccordement de la ligne de téléphone par France Télécom entre la chambre de tirage et les logements pour un montant unitaire de 54,49 €T.T.C.
- Frais d'installation d'un compteur électrique à heures creuses par E.D.F. pour un montant unitaire de 50 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité de rembourser, sur présentation de leur facture, les locataires des frais de raccordement de la ligne téléphone pour un montant de 54,49 €T.T.C. pour chaque locataire soit une dépense de 163,47 €T.T.C. ;
- à 7 voix pour et 3 voix contre de rembourser, sur présentation de leur facture, les locataires des frais d'installation d'un compteur électrique à heures creuses pour un montant de 50 €T.T.C. pour chaque locataire soit une dépense de 150 €T.T.C. ;

XI/ REGIE D'AVANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie d'Azay le Rideau a rejeté la prise en charge par la régie d'avance de la dépense des cadeaux offerts aux locataires des logements sociaux à la remise des clés.

En effet, il précise que l'arrêté constitutif de cette régie prévoit la prise en charge que des dépenses pour l'acquisition de petits matériels ou l'affranchissement postal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser le régisseur du montant de cette dépense qui s'élève à 47,25 € puis ce dernier versera cette somme dans la caisse de la régie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22 h 30, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 16 mai 2011 à 20 h 30.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 14 avril 2011

M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	Absente excusée
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	
M. BENALET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	Absent excusé
Mme ROUSSEAU Danielle	Absente excusée
M. COLLIN Georges	
Mme BENALET Michelle	